



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Jacques LAFFONT  
Tel. : 04.67.27.11.85  
Mél : [j.laffont@inao.gouv.fr](mailto:j.laffont@inao.gouv.fr)



Monsieur Le Préfet de l'Hérault  
Direction des Relations avec les Collectivités  
Locales  
Bureau de l'Environnement  
34 Place des Martyrs de la Résistance  
34062 MONTPELLIER CEDEX 2

Vos réf. : Affaire suivie par Madame ALBARET  
Nos réf. : JL/CA/143/17

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de Béziers – Société PITCH PROMOTION.

Lattes, le 16 août 2017

Par courrier en date du 27 juillet 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis un dossier présenté par la société PITCH PROMOTION en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de Béziers.

La commune de Béziers appartient aux aires géographiques des AOC « Languedoc » et « Lucques du Languedoc » ; elle appartient également aux aires de production des IGP « Coteaux d'Ensérune », « Coteaux de Béziers », « Pays d'Hérault », « Pays d'Oc » et « Volailles du Languedoc »

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

L'installation est projetée sur le site de la ZAC de La Méridienne, pour une superficie totale de 50 000m<sup>2</sup> de capacité de stockage, plus annexes des locaux techniques. Le site est compris entre l'autoroute A 75 et la rocade d'accès à Béziers-Est, et voisin de la plate-forme logistique Intermarché de volume similaire.

Les terrains concernés par le projet, auparavant en vigne, sont aujourd'hui en friche sans vocation agricole et situés hors de l'aire délimitée parcellaire de l'AOC « Languedoc » distante de près de 800 m au nord. L'activité de stockage n'est pas de nature à générer en fonctionnement normal de rejets polluants, et le contexte paysager de l'échangeur A9 / A 75 / ZAC La Méridienne est déjà suffisamment dégradé pour que cette nouvelle installation ne crée pas de nuisance visuelle supplémentaire.

Après étude du dossier, je vous informe donc que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice,  
La Déléguée Territoriale  
Catherine RICHER

Copie : DDTM 34

INAO - Délégation Territoriale Occitanie

SITE DE MONTPELLIER  
La Jasse de Maurin  
34970 LATTES  
Tél : 04.67.27.11.85  
[INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr)

SITE DE NARBONNE  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

SITE DE GAILLAC  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)

SITE DE TOULOUSE  
Tél : 05.34.26.51.45  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)  
Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)